

## Décision DG n° 2021-278 du 30/07/2021 - Nomination à l'ANSM (MARCHAL Frédérique)

### DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

#### La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :  
A l'article 14, il est ajouté un dixième tiret ainsi rédigé :  
« - Madame MARCHAL (Frédérique) est nommée cheffe du pôle des essais et des vigilances ».

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 2 Août 2021, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 30 juillet 2021

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale